

European Economic Community  
Commission  
Spokesman's Service  
Brussels

Texte de la  
conférence de presse tenue par le professeur Walter HALLSTEIN,  
Président de la Commission de la CEE,  
le 1er juillet 1965, à Bruxelles

---

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite très cordialement la bienvenue à cette conférence de presse. Je n'ai pas besoin de m'étendre longuement sur ce qui amène cette conférence.

Quelle est la situation ? Durant les quelques périodes dont nous disposons pour les réunions, nous ne sommes pas parvenus à obtenir une décision du Conseil sur les propositions que la Commission a faites dans la question du règlement sur le financement. Ce débat sur le règlement financier s'imposait parce que certaines dispositions venaient hier à expiration, d'où la nécessité d'une prolongation. La Commission a fait, comme vous le savez, des propositions, qui englobent pour l'essentiel quatre complexes :

- 1) l'achèvement du marché commun,
- 2) l'affectation communautaire des recettes perçues à la frontière à l'occasion des importations dans le marché commun, pour être plus exact : prélèvements et droits de douane,
- 3) les questions plus techniques mais extrêmement importantes naturellement sur le plan matériel touchant le financement de la politique agricole elle-même, objet central donc du débat, et
- 4) enfin le renforcement des pouvoirs budgétaires du Parlement européen.

La situation qui s'est créée a deux aspects : un aspect procédural et un aspect matériel. Si je parle tout d'abord de l'aspect matériel, ce n'est naturellement pas pour vous exposer maintenant ici chaque élément de l'état des négociations, mais pour vous permettre néanmoins de voir comment la Commission juge la situation en ce qui concerne la question de fond et apprécie les résultats des travaux accomplis jusqu'ici.

A propos du premier sujet, à savoir la question de l'achèvement du marché commun, on a pu enregistrer de notables progrès. Au Conseil, on en est venu relativement vite à conclure qu'il est extrêmement souhaitable que le marché commun, à savoir le marché commun général, c'est-à-dire à la fois son volet agricole et son volet industriel, soit achevé le 1er juillet 1967. Pour cela il y a encore, - et on s'en est clairement rendu compte -, une série de conditions à remplir :

- pour le volet agricole, la mise sur pied d'une série d'organisation de marché et la fixation d'une série de prix de produits agricoles,
- pour le volet industriel également une série d'éléments qui, d'après une conception pour le moins répandue, s'y rattachent également si l'on veut parler d'achèvement du marché industriel.

J'y range les choses que nous avons récapitulées à la Commission dans l'Initiative 1964 et dont nous avons proposé la réalisation pour le 1er juillet 1967. En font donc partie par exemple, les mesures garantissant la disparition des frontières fiscales, de même que certaines questions qui concernent la politique commerciale, la législation douanière et l'administration des douanes.

A cet égard aussi la discussion avait suffisamment progressé pour que l'on ait pu constater qu'il y avait non certes concordance sur chaque détail, mais néanmoins une certaine orientation propice sur la ligne des propositions de la Commission. En ce qui concerne l'affectation communautaire des recettes, il y avait également concordance sur le principe selon lequel il faudrait parvenir à une affectation communautaire des recettes, et cela non seulement des prélèvements mais aussi des droits de douane. Quant à la manière dont ce principe devrait s'exprimer, il n'y avait pas encore concordance, pour savoir donc par exemple si cela devait se faire simplement sous forme d'une déclaration d'intention. De même, il n'y avait pas concordance sur le point de savoir s'il faut prévoir une date déterminée pour cette affectation communautaire des droits de douane.

En ce qui concerne le troisième sujet, - les détails du règlement sur le financement -, au cours de la dernière phase de la négociation, c'est-à-dire dans la nuit d'hier il s'est posé encore toute une série de questions, parfois aussi de nouvelles questions de fond, qui doivent être étudiées ex novo. Elles tiennent à la possibilité de rendre le financement fonction de l'évolution des importations. Je n'entrerai pas maintenant dans ces détails, car on n'a pas abouti ici à des conclusions, mais seulement au sentiment général qu'il faut bien encore réfléchir ici à diverses choses.

En ce qui concerne la dernière question, celle du Parlement et de ses pouvoirs en rapport avec les problèmes budgétaires, il n'y a pas eu discussion proprement dite de ce problème. Il venait par hasard en dernier lieu dans les documents qui ont fourni la base des entretiens et on n'a plus approfondi là-dessus la discussion avec la même intensité que ce fut le cas pour les autres points.

Voilà - très schématiquement - pour l'état de choses concernant l'aspect matériel des problèmes. Pour ce qui est de l'aspect procédural, tous les intéressés se sont sincèrement efforcés, hier encore et jusqu'à ce matin, de parvenir à s'entendre sur l'ensemble de ces problèmes. Mais cela n'a pas réussi. Cela n'a pas réussi parce que - et c'est une appréciation personnelle que je porte sur l'état des négociations - l'on a sous-estimé le temps qui était nécessaire pour s'entendre. Si j'essayais de procéder à une évaluation quantitative des progrès, je dirais que l'on se trouvait à peu près à la moitié du chemin qu'il fallait parcourir au total dans la négociation pour arriver effectivement à une identité de vues dans ces questions.

Je résume donc : on n'est pas parvenu à s'entendre. Mais il n'est pas possible non plus sur la base de l'état des négociations, tel qu'il se présentait ce matin, de constater qu'un accord sur les points qui étaient en discussion est impossible. Au contraire, la

.../...

situation des négociations offre suffisamment de chances pour qu'en poursuivant la négociation les questions puissent être résolues dans un temps qui ne soit pas trop long. Je ne voudrais pas être mal compris, Mesdames et Messieurs, je ne dis pas qu'il y a certitude que l'on s'entendra en poursuivant. Personne ne peut le dire, car un accord implique l'approbation de tous les six partenaires et naturellement je ne puis garantir que chacun de ces partenaires trouvera dans toutes les questions ses intérêts suffisamment satisfaits pour qu'il acquiesce. Je puis dire seulement que d'après l'impression d'ensemble de cet état des négociations, d'après la nature des questions, d'après la tournure que la discussion avait prise et d'après l'esprit dans lequel ces négociations étaient menées, cette chance existait et existe. Et c'est pourquoi je trouve que la bonne logique dans cette situation aurait voulu qu'en fait, comme d'ailleurs on l'a bien fait antérieurement, on arrête l'horloge, qu'on reste ensemble et qu'on continue de parler de l'affaire.

Nous avons, vous le savez tous, un modèle célèbre dans l'histoire de notre Communauté, lorsqu'il y a quelques années nous avions à décider si les conditions étaient remplies pour passer de la première phase de la période de transition à la deuxième phase. Nous étions alors durant la nuit décisive dans une situation qui est comparable à celle que nous avons maintenant. Nos amis français avaient alors énoncé une série de vœux sur lesquels ils souhaitaient encore une discussion et sur lesquels ils souhaitaient encore obtenir satisfaction; ils ont à l'époque demandé que l'on n'interrompe pas les négociations durant cette nuit, mais qu'on les poursuive encore quelque temps. Nous avons à l'époque prolongé les négociations de 14 jours et sommes en fait parvenus à nous entendre. Nous l'avons fait, bien que le délai dont il s'agissait à l'époque et qui fut dépassé fût même un délai qui était consigné dans le Traité même. Je ne dis pas cela pour exprimer par là un quelconque dédain par rapport au fait que le présent règlement sur le financement

.../...

comporte une fixation de date pour une nouvelle décision. Je suis plein de respect pour cette fixation d'une date pour aboutir à s'entendre sur le nouveau règlement financier. Mais il peut bien arriver que l'on se soit mépris en ce qui concerne le calcul du temps nécessaire. Le Conseil, qui a adopté lui-même ce règlement financier où se trouve ce délai, est parfaitement maître naturellement de se libérer de ce lien qu'il s'est imposé et de s'accorder encore quelque temps.

Je terminerai, Mesdames et Messieurs, en disant encore que la Commission a évidemment suivi avec la plus grande attention ces négociations. Elle s'est demandé à chaque phase de ces négociations ce qu'elle peut faire pour faire avancer les négociations. Au moment présent, la Commission entame encore une fois une étude de l'ensemble du dossier, c'est-à-dire qu'elle reprend encore une fois ses propres propositions pour voir s'il y a lieu par exemple à la lumière de ce que nous avons entendu comme avis des membres du Conseil de modifier ces propositions, de faire par conséquent des suggestions pour l'accord définitif. Nous n'avons pas encore statué là-dessus, mais je prévois que la Commission en viendra à conclure qu'en tout cas elle va envisager une telle proposition, une nouvelle proposition. Voilà ce que j'ai à dire pour commencer et maintenant j'attends vos questions.

Question :

Monsieur le Président, le ministre français des affaires étrangères a déclaré que la France tirera ses conséquences de la situation maintenant créée. Dans l'intervalle le porte-parole français a déclaré que la France ne participera plus pour l'instant à des réunions du marché commun. Pouvez-vous vous prononcer là-dessus ?

Réponse :

La participation aux réunions du Conseil est évidemment une décision que chaque gouvernement doit prendre pour lui. Le Traité comporte une série de dispositions qui stipulent les conditions qui doivent être remplies pour que le Conseil puisse statuer. Si je me souviens bien, il ne peut y avoir de décisions unanimes en l'absence d'un membre.

Question :

Puis-je poser une question complémentaire ?

Monsieur le Président, vous venez de parler du rôle de la Commission pendant la dernière nuit. Parmi les observateurs, on a eu l'impression que la Commission pourrait avoir laissé passer le moment, devant la situation qui se révélait précaire, de prendre en propre une initiative à l'instant de la nuit passée qui aurait peut-être mené à une issue. Pouvez-vous vous prononcer là-dessus ?

Réponse :

J'y réponds par la négative. Si telle avait été notre opinion, nous serions intervenus, encore qu'il faille tout d'abord s'entendre sur ce qu'il faut comprendre par intervenir. La Commission est intervenue sans relâche dans les négociations, car le dialogue autour de la table du Conseil n'est jamais seulement un dialogue entre les six membres du Conseil, mais aussi avec la Commission. La Commission s'est constamment mêlée à ce dialogue et a à ce titre apporté au cours de la discussion sa contribution à l'avancement de la discussion.

La question dont je viens de parler concerne quelque chose de différent. Il s'agit de savoir si nous portons un jugement global sur la situation d'ensemble. Pour cela la situation n'était pas mûre jusqu'à maintenant, parce que, comme je vous l'ai exposé, l'ensemble des quatre grands problèmes qui étaient en discussion n'avait même pas encore été examiné. Je viens de vous dire qu'au troisième point de mon

énumération - c'est donc le financement - les choses furent déjà arrêtées par la constatation qu'un accord ne pouvait être obtenu cette nuit sur ce point.

Question : (néerlandais)

M. le Président, pourriez-vous porter un jugement juridique sur la situation qui se présentera si la France décide en fait de ne plus assister aux réunions du Conseil de ministres ? Dans quelle sorte d'impasse technique se trouvera alors la CEE, autrement dit tous les travaux s'arrêtent-ils ou est-il encore possible de faire certaines choses qui doivent automatiquement intervenir ? Je demande donc un jugement sur la nature, la gravité, l'ampleur de la crise où nous nous trouvons pour l'instant.

Réponse :

Je ne crois pas qu'il soit profitable à l'évolution des négociations que je réponde à cette question, car ce que nous avons de plus important à faire et ce que la Commission s'est fixé pour objectif dans toutes les circonstances, c'est de prévenir toute dramatisation de cette situation. Si je me laisse maintenant aller en hypothèse à imaginer ce qui se passerait si telle ou telle mesure touchant plus profondément la vie de la Communauté se produisait, j'irais, je crois, à l'encontre de ce but. Je vous prie très instamment de comprendre cette attitude fondamentale de la Commission.

Question : (français)

Hier un journaliste a demandé à M. Couve de Mirville si l'on ne pouvait arrêter le calendrier comme en 1961. A cela M. Couve de Mirville a répondu : "Mais la situation n'est plus du tout la même". Je répète ma question : "La situation n'est-elle plus du tout la même qu'en 1961" ?

.../...

Réponse :

Je m'excuse : "Quel calendrier de 1961" ?

Question :

On a arrêté le calendrier, c'est l'expression que l'on avait employée; on l'a reporté au 14 janvier. M. Couve de Mirville a dit : "La situation n'est plus du tout la même, parce qu'à l'époque on avait l'impression que l'on pouvait aboutir et cette fois-ci il n'est pas question que l'on puisse aboutir. Alors ce n'est pas la peine de reculer le calendrier". Ceci va plutôt à l'encontre de ce que vous disiez il y a un moment.

Réponse :

J'ai déjà répondu à cette question. J'ai déjà dit sans équivoque qu'à mon avis la situation des négociations suggère la poursuite des négociations et qu'il existe une chance suffisante que l'on s'entende en poursuivant les négociations. En conséquence, j'estime qu'arrêter l'horloge serait la bonne façon de procéder en ce moment.

Question : (français)

Oui, mais M. Couve de Mirville a dit qu'il ne voulait pas arrêter le calendrier parce que pour lui il n'y a pas de possibilité. Ce n'est absolument pas conciliable avec ce que vous dites.

Réponse :

Oui, je vous ai compris, mais il est pourtant permis d'être d'opinion différente.

Question intermédiaire : (français)

- non enregistrée -

Réponse :

Non, c'est le contraire de cela. Mais je pense que vous voulez ici entendre mon opinion.

.../...

Question : (anglais)

Monsieur le Président, la Commission entreprendra-t-elle d'aplanir les divergences entre les pays membres avec quelques conversations bilatérales avant une autre rencontre du Conseil ?

Réponse :

Je ne l'exclus pas. La Commission déploiera tous les efforts pour tirer la Communauté de cette situation. Tel est le devoir de la Commission. Le premier devoir de la Commission est d'être la gardienne du Traité et d'assurer le bon et fructueux fonctionnement des institutions de la Communauté. La Commission saisira naturellement tout moyen qui promet une réussite dans cette direction.

Question : (italien)

Pensez-vous que le fait de ne pas être parvenu à un accord sur le règlement financier autorise quiconque à menacer de paralyser la Communauté ?

Réponse :

Voilà de nouveau une de ces questions abstraites auxquelles je ne répons pas. Jusqu'ici personne n'a menacé le fonctionnement ou l'existence de la Communauté. Nous ne voulons pas tenter le diable. C'est une très mauvaise politique.

Question :

M. le Président, le fait que la Commission soit disposée à réviser maintenant ses propositions, si je vous ai bien compris maintenant, n'est-il pas un aveu que ces propositions étaient dès le début quelque peu trop hardies ?

Réponse :

D'abord je ne puis encore vous dire, je l'ai bien dit assez nettement auparavant, que la Commission va modifier ses propositions. J'ai dit seulement, n'est-ce pas, que la Commission s'occupera de cette question.

Ensuite, les propositions que la Commission fait recèlent toujours le risque qu'elle ne trouve pas toujours l'assentiment de tous les gouvernements. Pour nombre de propositions, nous avons trouvé l'approbation de tous les gouvernements, pour un grand nombre de questions importantes l'approbation d'une majorité parmi les gouvernements et pour d'autres aspects de nos propositions l'approbation de minorités seulement ou même aucune approbation. Cela tient à la nature de ces propositions. C'est parce qu'il en est ainsi que le Traité donne à la Commission le droit de modifier au cours du processus de délibération les propositions déjà avancées. Et c'est pourquoi la Commission a érigé ce droit ancré dans le Traité en pratique constante. Vous savez d'après la vie de notre Communauté qu'il est de règle qu'au cours des délibérations du Conseil la Commission modifie ses propositions si elle accroît ainsi les chances d'aboutir à un résultat commun. Nous le faisons souvent, mais pas sous l'impression par exemple que ce que nous proposons dans la version modifiée soit meilleur. Très souvent nous estimons que ce que nous avons tout d'abord proposé reste encore la meilleure solution, mais dans la vie on n'obtient pas toujours la meilleure solution que l'on veut et on ne l'obtient pas toujours au moment où on voudrait l'obtenir. C'est pourquoi nous nous sommes toujours réservé une certaine flexibilité à ce titre. Nos propositions sont des propositions formant un tout.

Je ne ferai pas maintenant un nouveau plaidoyer en leur faveur, mais je puis vous dire que l'éloge reconnaissant que ces propositions constituent en elles-mêmes un tout cohérent, organique et logique a été presque général au Conseil de ministres. Souvent la divergence tenait à ce qu'on disait que pour tel ou tel point le moment de la décision n'est pas encore venu, quelle que soit la justesse du raisonnement de la Commission.

.../...

Question : (anglais)

Monsieur le Président, on nous a dit de source très sûre la nuit dernière que vous avez en fait offert de modifier les propositions de la Commission, bien que ce ne fût pas en session plénière ni restreinte, et que M. Couve de Mirville a repoussé une telle démarche. Voudriez-vous vous prononcer là-dessus ?

Réponse :

Il y a eu une discussion sur le point de savoir si les membres du Conseil, c'est-à-dire le Conseil dans son ensemble, doivent inviter la Commission à faire de nouvelles propositions. Sur cette proposition, il n'y a pas eu d'unanimité au Conseil. C'est tout ce que je puis dire.

Question :

Monsieur le Président, redoutez-vous en présence de cette situation des répercussions sur les pourparlers agricoles qui commencent le 16 septembre au GATT ?

Réponse :

J'espère qu'il n'y aura pas de répercussions de ce genre.

Question : (néerlandais)

Monsieur le Président, quel a été à votre avis le plus important parmi les quatre points qui a entraîné l'échec de cette nuit et pouvez-vous nous exposer quelle a été l'attitude des six pays sur ce point ?

Réponse :

Sur votre seconde question je ne puis rien vous dire car vous savez que d'après le règlement intérieur du Conseil de ministres ses délibérations sont secrètes. Je sais que vous en savez déjà beaucoup et qu'en conséquence je ne violerais plus le secret, mais je dois m'en tenir à ce principe. Je dirai que votre première question, je vous prie de me pardonner si cela sonne comme une critique de votre question, ne peut recevoir de réponse.

.../...

En effet, si nous avons besoin de nous entendre sur le règlement financier, de nous entendre sur soixante points, - et sur ce total l'accord ne s'est pas fait sur, je ne sais combien, x points -, il est entièrement oiseux de demander lequel parmi eux est le plus important. L'accord sur un seul point, sur le dernier point est nécessaire aussi pour parvenir à s'entendre sur le tout. C'est un principe, n'est-ce pas, de ces négociations que l'on réalise certes des accords intermédiaires, mais que ces accords intermédiaires sont subordonnés à la condition que l'on s'entende sur l'ensemble. Il en est ainsi dans toute conférence, n'est-ce pas, et les petits points aussi sur lesquels on ne s'est pas entendu bloquent en conséquence la signature à apposer sous l'ensemble.

Question :

Monsieur le Président, trouvez-vous légitime la façon de présenter les choses du côté français qui dit que le Conseil de ministres dans son ensemble a manqué de volonté de s'entendre ?

Réponse :

Vous me permettez de ne pas répondre à la question de savoir si je trouve juste ou fausse la déclaration d'un membre quelconque du Conseil de ministres. Je ne voudrais pas personnaliser les propos que je tiens ici. Je ne connais pas ces déclarations - n'est-ce pas, je n'ai pas été témoin de ces déclarations. Je ne dirai donc quelque chose que sur la partie objective de votre question.

Les membres du Conseil de ministres ont-ils manqué de volonté de s'entendre ? Ce n'est pas mon avis. Je l'ai déjà dit auparavant dans mes paroles d'introduction, j'ai l'impression que tous se sont efforcés de parvenir à une solution de ce problème. Mais le problème est difficile, il est très ramifié, il est, comme nous le savons, relié à une foule d'autres problèmes qui doivent être réglés en même temps à cette occasion et on n'y est simplement pas parvenu. Le déroulement des négociations m'a montré qu'en fait une volonté existait de réduire graduellement pas à pas le terrain du désaccord et de se

.../...

reprocher toujours davantage du noyau irréductible et d'aboutir à un accord d'ensemble.

Question :

Monsieur le Président, n'êtes-vous pas d'avis que deux conceptions fondamentalement différentes sur l'unification européenne s'affrontent ici maintenant et que c'est pourquoi nous vivons la crise la plus profonde depuis 1958 ?

Réponse :

Monsieur Metzemaker, vous savez que je n'aime pas les grands mots. Je n'aime pas le mot de crise. Nous avons eu beaucoup de situations difficiles. Je n'aime pas les grands mots. J'ai dit deuxièmement, et je vous prie de me croire, que je me suis promis - c'est du reste la seule chose que je me sois promise, en dehors de dire la vérité, en venant avec vous à cette conférence - que je ne contribuerai par aucune parole que je prononce à susciter ou à renforcer une atmosphère de crise. Le fait est que, dans la négociation des divers points de l'ordre du jour, c'est-à-dire des différents éléments dont se composent les quatre grands groupes de questions, il y a eu des difficultés. Je ne crois pas qu'il soit profitable à l'évolution de notre Communauté que je m'adonne maintenant à des spéculations sur le point de savoir si l'approbation ou la non-approbation de tel ou tel gouvernement sur tel détail ou tel autre était motivée en définitive par des divergences foncières sur l'idéologie, la grande politique, la structure de notre Communauté. C'est pourquoi je vous prie de comprendre que je ne réponde rien d'autre à pareille question.

Question : (anglais)

Monsieur le Président, pensez-vous que - eh bien comment jugeriez-vous les chances qu'il y ait une réunion du Conseil de ministres avant le 26 juillet et la Commission fera-t-elle quelque chose pour provoquer une telle réunion avant cette date ?

Réponse :

Je serais heureux qu'une telle réunion eût lieu auparavant, mais je n'ai pas l'impression qu'il y ait une chance réelle. J'espère me tromper avec ce pronostic.

.../...

Question : (français)

Monsieur le Président a dit que la Commission a formulé ses propositions. Il est apparu que jamais au 30 juin un accord unanime ne serait réalisé à ce sujet. Maintenant vous dites que vous allez faire preuve, peut-être, d'un peu de flexibilité. Est-ce que cette flexibilité n'a pas trop tardé à se manifester ? Et ce retard ne peut-il pas être considéré comme se trouvant à l'origine de la crise qui vient d'éclater ?

Réponse :

J'aimerais pouvoir imputer la faute de ce que nous ne soyons pas parvenus cette nuit à un complet accord à la Commission. Dans ce cas la solution de cette situation serait très facile et alors elle aurait été suscitée cette nuit encore à 3 heures du matin par la Commission. Le fait que la Commission se soit bornée à intervenir à chaque phase de ces négociations, sur chaque point où elle en a vu la nécessité, mais n'ait pas modifié formellement ses propositions, n'a eu, j'en suis convaincu, aucune sorte d'influence sur l'issue négative de cette phase des entretiens sur les objets de la négociation. En d'autres termes, je ne vois pas, en considérant rétrospectivement la situation, par quelle sorte de modification de nos propositions nous aurions pu empêcher qu'à 3 heures du matin la situation fût ce qu'elle a effectivement été.

Question :

Monsieur le Président, le président sortant du Conseil de ministres, Couve de Murville, a déclaré hier à sa conférence de presse qu'il n'y a plus de sens à prévoir encore d'autres réunions du Conseil des ministres de l'agriculture. La Commission prendra-t-elle son parti de ce que toutes les réunions prévues du Conseil des ministres de l'agriculture soient ajournées ?

.../...

Réponse :

Je crois que c'est une question dont doit s'occuper en premier lieu le nouveau président du Conseil, car il est dans sa responsabilité de veiller au déroulement des réunions prévues. On a laissé hier en suspens la question de savoir si la réunion du Conseil des ministres de l'agriculture prévue pour les 12 et 13 aura lieu ou non et en définitive on s'est accommodé moitié explicitement et moitié tacitement de ce que ce soit là un souci dont le nouveau président du Conseil devra venir à bout.

Question :

Monsieur le président, par quelle méthode concrète pourrait-on à votre avis améliorer la situation présente ?

Réponse :

En poursuivant le dialogue.

Question :

... et comment peut-on y parvenir ?

Réponse :

Du fait que tous se déclarent d'accord là-dessus. La Commission s'est employée pour cela, et même très instamment.

Question : (français)

Monsieur le président, étant donné que vous estimez qu'il y avait des chances d'un accord, nous ne comprenons pas très bien pourquoi on s'est ajourné sine die, pourquoi aucune date n'a été fixée.

Réponse :

A cette question, je ne puis non plus vous donner de réponse.

Question : (français)

Monsieur le président, j'aimerais savoir quels sont les droits objectifs d'après le traité de Rome d'un Etat membre qui s'estime lésé par le non-respect d'une échéance fixée dans un règlement ? Est-ce qu'il y a des droits juridiques qu'il peut exercer d'après le Traité ?

Réponse :

Non, il n'y a pas de sanction.

C'est là une des raisons pour lesquelles je me prononce toujours pour la continuation des conversations, la continuation de la conversation c'est le moyen approprié.

Question :

Monsieur le président, avant la dernière nuit et déjà à l'avant-dernière réunion du Conseil, on avait dans les milieux des partenaires de l'Allemagne et de la France en raison des arrangements franco-allemands conclus à Bonn et à Paris l'impression que ceci ne correspond pas au principe de l'examen en commun des questions communautaires et qu'il pourrait y avoir de ce fait un danger de voir l'Allemagne et la France faire cavalier seul. Partagez-vous cette opinion ?

Réponse :

Non.

Question : (néerlandais)

Après le veto français contre l'adhésion de l'Angleterre à la Communauté, vous avez tenu une conférence de presse où vous avez utilisé presque littéralement les mêmes mots pour décrire la situation. Vous y avez parlé aussi de se trouver à mi-chemin de l'évolution, de la possibilité qu'il y avait de parvenir encore à des accords. Les termes sont presque littéralement identiques. Est-ce là pur hasard ou pourriez-vous en tirer des conclusions politiques ?

Réponse :

C'est un hasard.

.../...

Question : (français)

Monsieur le président, au cours des négociations qui viennent de s'achever, une délégation a suggéré que les propositions de la Commission qui impliquaient une révision de certains articles du Traité soient étudiées dans le cadre de la prochaine révision des traités européens. Que pensez-vous d'une telle formule de renvoi ?

Réponse :

Je ne sais pas de quoi vous parlez. On n'a pas débattu la question concernant le fait que les dispositions du Traité qui prévoient une révision du Traité devraient être modifiées. Ou vous ai-je mal compris ?

Ne pourriez-vous pas être plus concret, vous paraissez bien pourtant savoir quelque chose, pourquoi voulez-vous m'en faire mystère ?

Question : (français)

Je pense que le gouvernement luxembourgeois a proposé au cours des négociations que les différentes propositions de la Commission qui impliquaient une révision des articles du Traité soient renvoyées à la discussion ou à la négociation de la fusion des trois traités européens de façon à faciliter si vous voulez l'acceptation de tout le monde. Qu'est-ce que vous pensez de cette formule ?

Réponse :

Je trouve cette proposition très intéressante, digne d'être examinée.

Question : (italien)

Le différend juridique qui oppose la France à la Commission du Marché commun en ce qui concerne l'interprétation du règlement n° 25 - en fait la France estime qu'un engagement n'a pas été respecté, tandis que vous estimez que ce n'est pas vrai puisqu'il y avait une bonne volonté de tous - ce différend juridique pourrait-il être déféré à la Cour de justice de Luxembourg ?

Réponse :

Non, parce que la Cour de justice européenne à Luxembourg ne peut faire ce qui n'a pas réussi cette nuit au Conseil, à savoir adopter le nouveau règlement sur le financement. Evidemment il existe, je l'ai bien dit auparavant, une obligation juridique de respecter ce délai. Mais c'est là une obligation juridique, comme je l'ai dit précédemment, sans sanction juridique. Si nous avions par exemple continué maintenant de siéger et si nous étions parvenus demain soir ou mardi prochain à un résultat, alors, du fait que nous aurions atteint le résultat cinq jours plus tard ou dix jours plus tard ou quatorze jours plus tard, le règlement financier ne s'en serait pas trouvé nul pour autant. Il n'y a pas de litige là-dessus et il n'y a pas eu non plus au Conseil de litige sur le fait qu'il existe pour tous les intéressés une véritable obligation de respecter le délai. Ce n'est pas que cinq seulement des intéressés par exemple ne soient pas parvenus à respecter le délai contre le demandeur français, mais ce sont tous les six qui n'ont pas réussi. Tous les six ont fait des efforts et tous les six doivent constater, sans que l'on puisse identifier celui à qui cela tient dans le cas d'espèce, que ce sont eux tous ensemble qui n'ont pas réussi. Je sais qu'il ne sert à rien de soulever des questions de culpabilité, mais si on le voulait, on dirait, s'il y avait faute, ce qui, comme je l'ai dit, n'est pas le cas - car j'ai dû attester à tous les gouvernements qu'ils ont cherché avec application et sérieux une solution du problème - alors c'est une faute du Conseil dans son ensemble.

Eh bien, s'il n'y a plus de questions, je vous remercie beaucoup de votre attention et vous dis au revoir.